

Onze questions posées à Verhofstadt II

La réponse est NON – mais quelle était la question ?

Troisième épisode du feuilleton de l'été 2003 dans votre magazine préféré. Dans le n° 37 nous avons présenté 11 questions posées par des mouvements sociaux et syndicaux, ou par des militants du Collectif, aux 4 partis démocratiques francophones. Dans le n° 38, début mai, vous avez longuement découvert leurs réponses... assez tranchées, parfois. Depuis lors, sur l'île de la tentation, Joëlle et Philippe se sont fait zapper, alors Louis et Elio se sont rendus compte qu'ils étaient faits l'un pour l'autre... Et au matin du 8 juillet, après tout de même 50 jours de négociations, on annonçait la naissance de « l'accord de gouvernement », un beau gros bébé de 67 pages. Ressemble-t-il à papa ou à maman ? Dans la presse, les commentaires ont généralement conclu que cet accord était « au juste milieu ».

Mais au milieu par rapport à quoi ? Plutôt que de partir du texte de l'accord, ou des donnant-donnant des stratèges libéraux et socialistes, nous vous proposons de nous tenir fidèlement à notre méthode : chercher comment « Verhofstadt II » répond à nos 11 questions. Pour rappel (pour ceux qui ne gardent pas sur leur table de nuit les derniers numéros du journal du Collectif...), nous avons mis en regard l'essentiel des réponses du PS et du MR avant les élections...

Le tableau ci-dessous se lit donc ainsi : pour telle question, le PS voulait ceci, le MR cela, et il en a résulté dans l'accord... ceci ou cela. Les italiques sont des citations extraites des réponses de ces deux partis (colonnes 1 & 2) ou de l'Accord de Gouvernement (colonne 3). Où l'on apprend que « OUI + NON » vaut souvent « NON », mais parfois « OUI »... Il n'est pas interdit de faire de ces formules une analyse un peu politique : c'est ce que nous ferons après le tableau.

Felipe Van Keirsbilck, vice président ; <felipe.vk@swing.be>.

(1) Pour rappel, le texte intégral des questions, des réponses des 4 partis et de nos commentaires est disponible sur <www.enter.org/solidarity>.

PS	MR	Accord de gouvernement
----	----	------------------------

QUESTION 1 : De meilleurs revenus pour les plus pauvres

Vous engagez-vous à relever de 10% les allocations sociales les plus basses ? (revendication de la grande manifestation unitaire syndicats - mutuelles - associations du 20 mai 2001. Le « minimex », comme les allocations de chômage ou les pensions les plus basses, sont en dessous du minimum nécessaire pour survivre dignement en Belgique).

PRESQUE OUI + PLUTÔT NON = PLUTÔT NON

PRESQUE OUI

« Le PS propose d'occulter les revalorisations [de 10%] le plus rapidement possible, au besoin en plusieurs phases. »

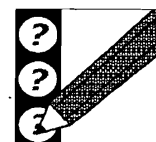
PLUTÔT NON

Le MR « souhaite que soit poursuivie (?) la revalorisation des allocations et leur lien au bien-être » - mais faisait suivre cette formule très vague (comment poursuivre ce qui ne se faisait pas ?) de conditions et réticences d'où il ressortait que les deux points de notre question 1 n'étaient pas sa priorité.

PLUTÔT NON

« Le gouvernement relèvera graduellement le revenu d'intégration de même que les allocations sociales les plus modestes ». Graduellement, sans dates, sans chiffres c'est le contraire de la revendication unitaire du 20 mai 2001.

Dossier élections



PS**MR****Accord de gouvernement****QUESTION 1 : De meilleurs revenus pour les plus pauvres**

Rétablirez-vous la liaison des allocations sociales au bien-être ?
 (une des principales exigences des 2 syndicats en matière de Sécu : si les pensions, ou les allocations de chômage, d'invalidité, etc. n'évoluent pas au même rythme que les salaires, ce qu'on appelle le « bien-être », alors le taux de remplacement diminue sans cesse. En 1980, l'allocation de chômage équivalait à 42% du salaire ; elle est tombée à 28%, malgré l'index, du fait qu'elle n'a pas été liée au bien-être) ;

OUI + PLUTÔT NON = PLUTÔT NON

OUI

« Pour l'ensemble des revenus de remplacement et des allocations d'aide sociale, un mécanisme uniforme et automatique de liaison au bien-être doit être instauré ».

PLUTÔT NON

Pour les mêmes raisons que ci-dessus, le MR préfère ne pas relever les allocations sociales – de crainte, peut-être, qu'en suite il ne faille augmenter les salaires ?

PLUTÔT NON

« Le gouvernement mettra en œuvre une programmation pluriannuelle de liaison au bien-être (...) en particulier en matière de pensions, d'invalidité, d'accidents du travail et de maladies professionnelles. »
 On relève l'expression « programmation pluriannuelle » - donc pas pour tout de suite ; et la liste des prestations, qui exclut le chômage et le « minimex ».

QUESTION 2 : Justice pour les locataires

Notre question demandait que le logement fasse partie des priorités gouvernementales ; que la loi sur les réquisitions d'immeubles vides soit appliquée, qu'on élargisse l'expérience des « commissions locatives » pour les litiges immobiliers, et enfin – vaste sujet – qu'on réforme la fiscalité immobilière en se basant sur les loyers réels.

ON VA VOIR + NON = NON

ON VA VOIR...

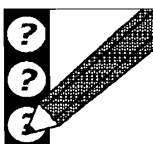
Le PS voulait un volet « logement », et annonçait une série de projets en la matière. Pour la réquisition des logements vides, le PS trouve la loi « Onkelinx » difficile à appliquer, et renvoie au niveau régional. Il plaide aussi pour des conciliations locales pour les petits litiges. Sur le point essentiel de la fiscalité des loyers... « le PS est favorable à une réflexion générale... » - préalable, sans doute, à la lutte finale ?

NON

« Assurer à chacun les moyens de vivre dans un logement décent » est indispensable selon le MR. Néanmoins, il ne compte pas mettre en œuvre la loi sur les logements vides, ni ne montre d'intérêt pour les « commissions locatives ». Le MR ne souhaite pas que les propriétaires soient taxés sur les loyers réels qu'ils perçoivent.

NON

L'accord de gouvernement consacre au logement un petit paragraphe sans engagements (les seules actions envisagées sont « évaluer » et « examiner »), si ce n'est la création d'une conférence ministérielle ad hoc. Les questions des réquisitions ou des commissions locatives ne sont pas même évoquées. Enfin, l'accord parle bien de « réexaminer » la loi sur les baux et la fiscalité immobilière... mais en un sens très différent : l'encouragement de l'accès à la propriété. Les locataires les plus pauvres s'en réjouissent !

Dossier élections

PS	MR	Accord de gouvernement
-----------	-----------	-------------------------------

QUESTION 3 : De l'argent pour le logement social

La question du logement social n'est pas évoquée dans l'accord. Il est vrai que c'est un domaine essentiellement régional. Dans sa réponse, le PS s'engageait pour la rénovation du parc de logements existants, et pour la construction de nouveaux. Le MR se prononçait contre la création de nouveaux logements, préférant offrir aux « pauvres » des « chèques-logement » pour qu'ils puissent payer les loyers en vigueur sur le marché privé.

QUESTION 4 : Une école adaptée à chacun

Cette question, elle non plus, n'est pas évoquée dans l'accord de gouvernement, et c'est compréhensible : l'enseignement est une compétence des communautés. Voir à ce sujet l'article de B. De Commer page 22.

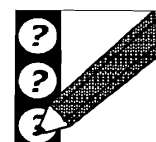
QUESTION 5 : Pour le plein emploi

Mènerez-vous une réelle politique de plein emploi, plutôt que les mesures de faux-semblants autour du « taux d'emploi » (les politiques actuelles font la chasse aux chômeurs, aux prépensionnés, aux chômeurs âgés, davantage qu'elles ne cherchent à créer de réels emplois).

PAS VRAIMENT + NON = NON

PAS VRAIMENT	NON	APPAREMMENT OUI = NON
<p>Le PS affirmait d'emblée dans sa réponse « <i>la priorité absolue reste la création d'emplois</i> ». Mais par delà cette position de principe, la liste de mesures concrètes proposées est très pauvre – hormis le soutien à la RDTT (voir question 6). Et on a même la douloureuse surprise de trouver en tête de cette liste « diminuer le coût du travail »... Quelqu'un peut-il leur rappeler que ce qu'ils appellent « coût du travail », c'est ce que nous appelons la rémunération?... (Rémunération = salaire direct des actifs + salaire socialisé, via les cotisations, de tous les travailleurs, chômeurs, pensionnés etc.)</p>	<p>Hormis son opposition à la RDTT (voir question 6) et sa volonté de réduire le « coût du travail » par des ristournes de cotisations sociales, le MR défendait une politique de l'emploi surtout centrée sur la flexibilité accrue (horaires, heures sup' ...) et sur le maintien au boulot des travailleurs âgés, y compris au-delà de l'âge de la retraite « <i>même à temps partiel</i> ». Difficile de comprendre comment cela libérera des emplois pour des jeunes...</p>	<p>Le chapitre 1 s'intitule « <i>200.000 nouveaux emplois</i> ». Mais ce titre est trompeur. La principale mesure, qui absorbera l'essentiel du budget, consiste à offrir des ristournes de cotisations aux entreprises (voir question 8), ce qui est sans doute excellent pour la compétitivité, mais n'a jamais créé beaucoup d'emplois. Pour le reste, on trouve surtout des "bricolages" centrés sur les chômeurs eux-mêmes (maintien au travail des travailleurs âgés, pool de mobilité, accompagnement des chômeurs) et l'encouragement financier des formes d'emploi les plus précaires (intérim, temps très partiel, très bas salaires etc.) Dans ces conditions, il est malheureusement impossible de croire à l'engagement des 200.000 emplois nouveaux. Ce serait pourtant absolument nécessaire – mais nécessiterait de tout autres choix politiques.</p>

Dossier élections



PS**MR****Accord de gouvernement****QUESTION 5 : Pour le plein emploi**

*Pour la Réduction collective du Temps de Travail (RDTT) ?
(la RDTT collective et sans perte de salaire est la revendication historique de tout le mouvement syndical).*

OUI + NON = NON

OUI

Le PS citait la RDTT parmi une longue liste de mesures possibles...

NON

Le MR s'opposait à une « nouvelle réduction généralisée du temps de travail ».

NON

La question n'est même pas évoquée.

QUESTION 6 : Des droits individuels à la Sécu

(Il s'agit de sortir du système où les femmes n'obtiennent, dans bien des cas, que des droits réduits en tant que « cohabitantes » - alors même qu'elles ont cotisé comme un homme tout au long de leur carrière).

OUI + OUI MAIS NON = NON

OUI

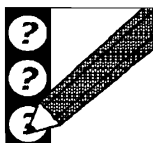
« L'individualisation des droits doit s'appliquer à tous les secteurs de la protection sociale. Elle se traduira notamment par la suppression de la catégorie « cohabitant » dans tous les régimes de la Sécu. »

OUI MAIS NON...

Le MR est en principe « favorable à la poursuite (?) de l'individualisation » ; mais ce principe est aussitôt contredit par la priorité constamment réaffirmée « que les personnes trouvent un avantage à retravailler » - donc il ne faudrait pas que les allocations de chômage (des femmes, par ex.) deviennent trop proches des salaires (à temps partiel, par exemple).

NON

Le chapitre « Sécu » n'évoque nulle part le problème des droits dérivés ni l'aspiration à des droits personnels... Le chapitre « Emploi » comporte une phrase (p 8) dont on a beaucoup parlé : la « suppression de l'article 80 ». Pour rappel, cet article exclut automatiquement du bénéfice de l'allocation chômage les cohabitant(e)s chômeus(e)s de longue durée. Or, à bien lire le texte, l'art. 80 n'est pas supprimé : il est suspendu pour deux ans, et sera peut-être abrogé ensuite, « si le nouveau système de contrôle du chômage est évalué positivement » - on laissera au lecteur le soin de donner à cette phrase menaçante une signification précise. En outre, même la suppression de l'art. 80, évidemment très souhaitable, n'est pas un pas décisif vers la personnalisation des droits : la catégorie « cohabitante » demeure, avec des allocations très diminuées. Mais bon, il faut bien donner aux femmes peu qualifiées l'envie d'accepter spontanément les sales boulots mal payés ! (sinon, qui les ferait ?)



PS	MR	Accord de gouvernement
-----------	-----------	-------------------------------

QUESTION 7 : Renforcer la Sécu

Allez-vous arrêter les réductions indues de cotisations patronales à la Sécu ?

OUI (UN PEU) + NON = NON

OUI (UN PEU)

Le PS demandait tout au moins « *qu'un moratoire soit imposé sur les réductions de cotisations sociales non conditionnelles* ». Après une « *évaluation rigoureuse de l'impact de ces réductions sur la création d'emploi* » le PS se disait ouvert à d'autres réductions conditionnelles.

NON !

La position du MR sur ce point à le mérite de la clarté : il faut « *continuer à réduire les charges sociales (...) afin de rétablir les conditions d'embauche dans le chef des employeurs* ».

NON

Le paragraphe qui planifie de nouvelles ristournes de cotisations pour les entreprises est l'un des seuls à avoir le bonheur d'être assorti de chiffres : on ajoutera 800 millions d'euros/an aux 4.000 millions d'euros/an déjà donnés aux entreprises. Une augmentation de 20% qui fera un peu rêver travailleurs, chômeurs et minimexés ... Pour rappel, le seul effet certain de ces réductions est que chaque ménage, en Belgique, offre chaque année environ 50.000 francs (1.250 euros) aux entreprises privées ; désormais ce sera 60.000 FB (1.500 euros) par an.

Remarque : on fait grand cas, dans les commentaires de gauche, que ces ristournes nouvelles seront « *ciblées* ». Primo, la cible est pour le moins diffuse : les jeunes, les vieux, les personnes peu qualifiées, les personnes très qualifiées, les temps partiels, le non-marchand. Secundo : « *cibler* » ne signifie pas conditionner : les ristournes restent des cadeaux à l'aveuglette, sans lien avec le moindre effort pour l'emploi !

QUESTION 7 : Renforcer la Sécu

Vous opposerez-vous au développement des pensions par capitalisation, pour défendre avant tout la pension légale ?

PLUTÔT OUI + NON = NON

PLUTÔT OUI

Sans remettre en question le régime fiscal des pensions complémentaires, le PS s'engageait quand même pour un renforcement des pensions légales :

1. « *garantir au pensionné au moins 80% de ses derniers revenus profes-*

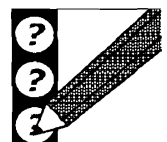
NON !

Le MR table sur l'idée que la pension légale ne suffira de toutes façons pas : « *plutôt que de contraindre les personnes âgées à l'exclusion, il faut (...) la possibilité de pensions complémentaires et d'un travail rémunéré après la retraite ...* ». Pour ceux qui

NON

Il y a deux manières de défendre notre régime de pensions légales par répartition : augmenter sensiblement le niveau de remplacement moyen (le PS avançait l'objectif de 80% du dernier net) et imposer fiscalement aux pensions complémentaires (« *deuxième pilier* ») une solidarité avec le premier pilier, à l'inverse de ce qui se fait actuellement. Vu l'urgence et

Dossier élections



PS	MR	Accord de gouvernement
----	----	------------------------

sionnels nets (pour les revenus bas ou moyens) »

2. « *lier les pensions au bien-être* » (voir Q n°2)

3. assouplir les conditions d'accès à la pension pour les carrières incomplètes du fait de chômage, travail à temps partiel ou intérimaire ...

n'ont pas de quoi cotiser, cela signifie simplement : turbin ad vitam. Bonjour Zola ! Dans cette logique, il ne propose pas d'importantes améliorations au régime de pensions légales (Sécu), mais veut développer « *des incitants fiscaux renforcés pour les pensions des 2^{ème} et 3^{ème} piliers* ».

l'importance de l'enjeu, il faudrait appliquer ces deux remèdes en même temps, massivement. L'accord de gouvernement ne prend d'engagements réels dans aucune de ces deux voies. Lorsqu'il parle de « *meilleures pensions* », c'est pour les indépendants. Lorsqu'il parle de « *renforcer les pensions* », c'est de l'avenir de leur financement qu'il s'agit, pas du montant pour chaque pensionné : la question des pensions est bien devenue une question financière, et non plus une question sociale de sécurité d'existence des travailleurs âgés.

QUESTION 7 : Renforcer la Sécu

Vous opposerez-vous à toute régionalisation de la Sécu ?

OUI + OUI = OUI

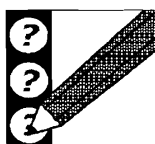
OUI	OUI	OUI
« <i>Le PS s'oppose fermement à toute défédéralisation...</i> »	« <i>Le MR s'oppose à toute perspective de régionalisation...</i> »	Pas de nouvelles, bonnes nouvelles.

QUESTION 8 : Une fiscalité juste

Allez-vous privilégier une fiscalité plus juste, plutôt que des cadeaux fiscaux aux seuls possédants ? (critique CSC de la réforme « Reynders » ; chapitre « fiscalité » du dernier congrès CSC)

OUI + NON = NON

OUI	NON	NON
Le PS proposait de soumettre à l'IPP (impôt des personnes physiques) les revenus de capitaux, afin de pouvoir continuer à diminuer l'impôt sur les revenus du travail.	La seule piste évoquée par le MR reposait sur le « <i>crédit d'impôt</i> » ; une mesure de redistribution au sein des revenus du travail, qui ne touche évidemment pas aux revenus de capitaux ou de la spéculation...	Pour montrer l'importance qu'il attache aux questions fiscales, le nouveau gouvernement lui consacre généreusement un paragraphe (p 14), qui est essentiellement consacré à des projets de lutte contre la fraude. Curieusement, ce n'est pas dans ce §, mais dans celui consacré aux indépendants (p 11) qu'est annoncé le vrai projet fiscal original de ce gouvernement : l'amnistie fiscale promise à ceux qui rapatrieraient leurs capitaux frauduleusement placés à l'étranger.



PS	MR	Accord de gouvernement
-----------	-----------	-------------------------------

QUESTION 8 : Une fiscalité juste

Contre le secret bancaire, pour une taxe sur les grandes fortunes et pour une taxe « Tobin » (proposés par le Réseau international pour une justice fiscale, le Réseau Action contre la spéculation financière, et « l'Appel des 600 » soutenu par la CNE ; la CSC et la CNE se sont prononcées pour un impôt sur les revenus des fortunes dépassant 500.000 euros)

PETIT OUI + NON = NON

UN PETIT OUI	NON	NON
<p>Le PS souhaitait une « réforme de la fiscalité des revenus spéculatifs ». Difficile de faire plus vague : quelle réforme ? Dans quel sens ? Il ne nous avait rien répondu quant au secret bancaire et à l'impôt sur les grandes fortunes ...</p>	<p>« Le MR s'oppose à toute forme d'imposition supplémentaire des revenus (...) de l'épargne ». Le mot « supplémentaire » est charmant : les plus-values, par exemple, sont taxées à 0%... De même que les revenus de la spéculation monétaire.</p>	<p>Pas la moindre mention du secret bancaire, du nécessaire cadastre des fortunes ou d'un impôt sur la fortune. La taxe de type 'Tobin' pourra être « examinée par une commission interparlementaire » parmi « toutes les questions relatives à la globalisation ». Cette proposition ressemble furieusement à un remake de la législature précédente : on se souvient de l'obstruction systématique que les libéraux (avec l'aide du bon vieux CVP) ont pratiquée pour empêcher cette discussion d'avancer sous l'arc-en-ciel, on souhaite bonne chance à Attac, au Réseau Action contre la spéculation financière et consorts...</p>

QUESTION 9 : Une Constitution pour une Europe démocratique et sociale

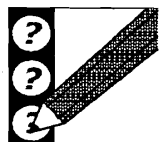
Le chapitre « Europe » de l'Accord de gouvernement est l'un des plus ambitieux - mais se prête mal au jeu de « oui ou non » - nous vous en proposerons un commentaire plus développé dans le prochain numéro.

QUESTION 10 : Stop à la clandestinisation des travailleurs immigrés

Pour la régularisation massive des travailleurs sans papiers

PLUTOT OUI + PLUTOT NON = NON

PLUTOT OUI	PLUTOT NON	NON
<p>Le PS, sans le dire tout à fait clairement, s'affichait favorable à la régularisation (ou à un « droit de séjour ») « pour les personnes ne pouvant plus rentrer chez elles, et pour ceux qui ont développé des attaches durables en Belgique ».</p>	<p>Le MR renvoie aux candidats réfugiés eux-mêmes (« demandes abusives ») la responsabilité de la clandestinisation de dizaines de milliers de travailleurs. Il n'accepterait que des régularisations « au cas par cas ».</p>	<p>L'accord de gouvernement ne fait pas mention de ce point. En la matière, la limite du gouvernement restera la panique des partis flamands face au futur résultat du Blok, aux régionales de 2004. La négociation autour des grévistes de la faim Afghans, cet été, a sans doute montré jusqu'où cette limite permet d'aller : on peut se montrer humain, mais à condition que cela ne se sache pas...</p>



PS**MR****Accord de gouvernement****QUESTION 9 : Une Constitution pour une Europe démocratique et sociale***Pour le droit de vote des immigrés installés en Belgique ?*

OUI + OUI MAIS = SANS DOUTE NON

OUI

Le PS « exige le droit de vote et d'éligibilité à tous les citoyens résidant durablement en Belgique (...) avant les élections de 2006 ».

OUI MAIS

Oui, mais sous une série de réserves. Par exemple, l'étranger candidat électeur devrait déclarer sa conviction démocratique...

SANS DOUTE NON

L'accord de gouvernement ne fait pas mention de ce point. On dit par ailleurs que le gouvernement laissera le parlement travailler librement sur le point du droit de vote – ce sera l'heure de se compter... Mais rappelons que le MR, en dépit de ses belles convictions, avait voté « non » en 2002.

QUESTION 11 : Stop à l'AGCS : les services ne sont pas à vendre!

L'AGCS est un vaste accord de libéralisation – privatisation des services ; il menace les secteurs marchands (assurances, tourisme ...) mais aussi les services publics ou non-marchands les plus essentiels (éducation, santé, distribution d'eau, etc.)

C'est la Commission Européenne qui négocie au nom des 15 Etats-Membres, sur base d'un mandat « carte blanche » donné en 1999 et jamais revu depuis. Les trois questions ci-dessous sont tirées de la plate-forme de la manif nationale du 9 février 2003, qui avait rassemblé les deux syndicats, les ONG de développement et tout le mouvement altermondialiste.

Pour un « moratoire » : stopper toute négociation nouvelle avant évaluation

PRESQUE + NON = NON

PRESQUE

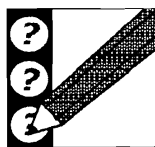
Curieusement, le PS renvoie l'évaluation qu'il souhaite « à la clôture du cycle du Doha » ; c'est précisément pour arrêter les méfaits de ce « cycle » qu'il faut un moratoire. Mais, par ailleurs, il met, pour la poursuite des négociations, des conditions (Cf. ci-dessous) qui équivalent à un quasi-moratoire.

NON

Le MR ressort son refrain de la « représentativité » pour disqualifier d'office les revendications des peuples et des altermondialistes : si les gouvernements « représentatifs » se sont engagés dans l'AGCS, c'est que c'est bon pour leur peuple. Circulez !

NON

C'est sous le titre du « commerce mondial équitable » qu'on lit que « la Belgique s'engagera en faveur (...) de la libéralisation du commerce des services dans le cadre de l'AGCS, tout en tenant compte des préoccupations légitimes concernant les services publics ». Malgré les deux bonnes nouvelles ci-dessous, il est donc clair que le choix du gouvernement est de faire avancer l'AGCS, menace majeure contre nos démocraties sociales. Sans doute, dans le titre du paragraphe, le mot « commerce » était-il plus important que le mot « équitable »... Question magnifique : si les 2 exigences ci-dessous ne sont pas rencontrées, cela mettra-t-il un frein à l'enthousiasme violet pour l'AGCS ?

Dossier élections

PS	MR	Accord de gouvernement
-----------	-----------	-------------------------------

QUESTION 11 : Stop à l'AGCS : les services ne sont pas à vendre !

Pour réviser le mandat donné en 1999 à la Commission Européenne

OUI + NON = OUI !

OUI	NON	OUI !
Le PS voulait « <i>qu'un nouveau mandat soit impérativement discuté avant la conférence de l'OMC à Cancùn</i> ».	« <i>Le mandat du commissaire Lamy a été soigneusement négocié (...) et couvre toutes les exigences de la Belgique. Il n'y a pas lieu de le revoir</i> ».	On croit rêver : à la page 62 de l'accord, on lit : « <i>la Belgique demandera la révision du mandat accordé à la Commission en 1999</i> ». Vu que le prochain sommet de l'OMC, qui doit donner une grande accélération à l'AGCS, se tient du 10 au 13 septembre, on sera rapidement fixé sur la sincérité de cet engagement...

QUESTION 11 : Stop à l'AGCS : les services ne sont pas à vendre !

Pour l'exclusion explicite des secteurs publics et non-marchands du champs de l'AGCS.

OUI + NON = PRESQUE OUI !

OUI	NON	OUI ! (PRESQUE)
Le PS voulait « <i>réviser l'AGCS afin (...) de dresser une frontière étanche entre les services qui relèvent de la sphère marchande, et ceux qui n'en relèvent pas</i> ».	Il n'y a pas de problème : « <i>que des services soient prestés par des opérateurs privés n'empêche pas les pouvoirs publics de les réglementer</i> ». Mais - paradoxe - on nous rassure quand même en rappelant que « <i>la Commission n'a proposé à la libéralisation ni la santé, ni l'audiovisuel, ni l'éducation...</i> ».	De nouveau, heureuse surprise, l'accord veut « <i>que le texte de l'AGCS soit revu pour (...) exclure des négociations des secteurs tels que la santé, le logement, l'éducation, la culture ou l'audiovisuel</i> ». Cette liste se présente comme non-limitative, mais l'absence des transports publics, de la poste et de l'environnement (eau etc.) est significative. Finalement, la position « progressiste » sur l'AGCS apparaît comme un compromis : on sauve la mécanique de libéralisation accrue des services, mais en donnant aux adversaires de l'OMC et de la mondialisation quelques garanties... qu'il leur appartiendra d'utiliser, en poursuivant les mandataires PS nuit et jour, comme des leviers en vue du seul objectif réaliste, qui est de remettre radicalement l'OMC à sa place !

Dossier élections

